

Motion de soutien des élus au peuple tibétain

Nous , élus de la commune de

Déclarons approuver et soutenir les propositions et observations faites par le Groupe d'Information sur le Tibet du Sénat, dans le communiqué de presse du 26 mars 2008.

Décidons d'arborer en extérieur, au fronton d'un des édifices de notre commune, le drapeau tibétain jusqu'à la fin des JO de Pékin, comme le suggère aussi le groupe sénatorial, afin de manifester de façon éclatante le soutien du peuple français au peuple tibétain.

Nous déplorons tous les actes de violence qui ont pu être commis sur le territoire du Tibet, et demandons solennellement aux autorités chinoises :

- de cesser la répression envers la population tibétaine,
- d'accueillir une délégation pluraliste de la Commission des Droits de l'homme de l'ONU, qui puisse circuler librement au Tibet et dans les provinces voisines,
- d'accorder des visas aux élus, journalistes et observateurs qui le demandent,
- d'engager dans les meilleurs délais des négociations avec le gouvernement tibétain en exil, afin d'aboutir, avant le début des Jeux Olympiques de Pékin, à des accords véritables et durables, garantissant une autonomie véritable pour le Tibet,
- de ne pas compromettre le bon déroulement des Jeux Olympiques par le non-respect de ses engagements de 2001 quant au respect des droits de l'Homme.

Nous demandons au Président de la République française et au gouvernement d'appeler avec fermeté les autorités chinoises à répondre positivement aux demandes énoncées ci-dessus.

En outre, nous demandons au Président de la République de recevoir officiellement à l'Elysée le Dalaï-Lama au mois d'août 2008, considérant que la France ne peut plus rester en retrait par rapport aux autres démocraties occidentales.

Par ailleurs la France, qui va bientôt exercer la présidence de l'Union européenne, a la responsabilité d'entraîner ses partenaires européens pour adopter une politique commune sur la question tibétaine, qui soit à la fois ferme et constructive. Cette politique devrait, notamment, comporter l'instauration d'un médiateur pour le Tibet au sein des institutions européennes.

Nous estimons qu'il ne convient pas, pour l'instant, d'appeler au boycott des Jeux Olympiques de Pékin, mais nous demandons aux gouvernements des pays européens de tout mettre en œuvre pour que les autorités chinoises relâchent leur étai sur le Tibet, y compris la menace du boycott, et notamment des cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux Olympiques. Nous souhaitons qu'une attitude commune et efficace soit réexaminée régulièrement, quant à cette question, par les Etats membres de l'Union européenne. Nous leur demandons d'user de tous les moyens diplomatiques à leur disposition pour ramener les autorités chinoises à la table de négociation avec les envoyés du Dalaï-Lama, sans exclure la menace d'une reconnaissance du Gouvernement tibétain en exil, au cas où la Chine persisterait à refuser ce dialogue.

Nous appuyons également la demande du groupe sénatorial, relative à la nomination d'un médiateur pour le Tibet au sein des institutions européennes et souhaitons que la question tibétaine soit évoquée de nouveau devant les instances de l'ONU, sur la base juridique des trois votées par l'Assemblée générale des Nations unies en 1959, 1960 et 1965. Nous demandons que l'Assemblée des députés du peuple tibétain soit admise avec un statut d'observateur au sein de l'Union Interparlementaire.

Nous encourageons nos consoeurs et confrères, Elus de France et des autres pays de l'Union, à prendre part à cette action.

Nous adressons aux peuples de Chine et du Tibet un message d'amitié, de respect et de fraternité, et les exhortons au dialogue et à la non-violence, et de s'adresser mutuellement des messages fraternels, afin de favoriser une solution pacifique à la question tibétaine.

Fait à, le.....